



595, route 309  
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0  
Tél : 819-454-2280 / dg@val-des-bois.ca

Le 15 août 2022

RÈGLEMENT RM09-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM10-2021 RELATIF AU  
ZONAGE

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Je, Anik Morin, directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité de Val-des-Bois certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro RM04-2022 est de 884;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 98;
- que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare

- que le règlement RM09-2022 modifiant le règlement RM10-2021 relatif au zonage est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière